

## **Générations Mouvement – FÉDÉRATION DU ROUSSILLON**

### **Procès-verbal des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 25 mars 2023**

Le président, M. **RIBES Michel**, ouvre la séance à 9 heures 50 en présence de :

**Présents(tes)** : Mme **BERTRAND Nadine**, Mme **ROUBY Michèle**

**Mrs BERTRAND Jean-Marie, BONNET Francis, MARTIN Philippe  
SENES Edouard, TORRES Jean**

**Vérificateur aux comptes : Mme SANDRIN Maryse**

**Membres de droit MSA : Mme CAVAILLE Anne, Mr CAVAILHES  
François,**

**Invitée Présence Verte : Mme BADIA Ginette,**

**Invités Union Régionale Languedoc-Roussillon : Mme GIRARD  
Michèle et M. GIRARD Paul,**

**Les représentants des clubs affiliés à Générations mouvement ayant  
signé la liste d'émargement**

**Absents excusés :**

**MSA : Mr DELSENY Jean-Claude**

**Présence Verte : Mme DEMEZIERES Laurence, M. SANCHEZ Robin**

**CREDIT AGRICOLE : Mr OUILLE Julien**

**MSC Croisières : Mme DANG Virginie**

La liste d'émargement ayant été signée par les représentants de chaque club,

le quorum est atteint, soit 70,8 % avec nombre d'inscrits : 24, nombre de présents : 12,  
nombre de pouvoirs : 5

Le Président présente tous les membres du Conseil d'Administration à l'assemblée.

## **Ordre du jour :**

### **• Introduction de l'Assemblée Générale : Rappel du Procès-verbal de l'AG 2022**

- Election du Président de séance
- Election du Secrétaire de séance
- Election des scrutateurs
- Rapport d'activités
- Rapport SAGA
- Rapport moral Informations Fédération nationale Informations Union régionale Languedoc-Roussillon Informations Fédération départementale
- Rapport financier • Intervention de la vérificatrice aux comptes de la Fédération départementale
- Rapport d'orientation

Mr Ribes Michel est proposé comme Président de séance.

M. Martin Philippe est proposé comme secrétaire de séance.

Sur la composition du bureau de séance, les votes s'établissent : Contre= 0 et Abstentions=0.

La composition du bureau est adoptée à l'unanimité.

Il est voté 2 scrutateurs pour cette assemblée : Sournia avec Mr PLA et Vernet-les-bains avec Mme GHELFI

Nous vous avons réunis afin de débattre de l'ordre du jour envoyé par courriel en date du 21 Janvier 2023 complété par le courrier en date du 01 Mars 2023.

### **Le rapport d'activité est présenté par MR RIBES Michel.**

Une seule activité a été faite en Aveyron au domaine de Gaillac en novembre 2022 remplissant 2 bus. D'autres activités ont été programmées mais annulées par manque de participants. Le président déplore le manque de participation des clubs.

Mme SANDRIN fait remarquer qu'elle déplore le manque de retour des clubs aux envois des informations de la part du bureau de la Fédération.

Rappel : le site de la Fédération du Roussillon est toujours accessible par tout le monde que le Président a créé et qui le gère.

### **Le rapport SAGA est présenté par M. Philippe Martin.**

Bons nombres de club ne répondent pas au courrier envoyé.

Trois clubs ont fermé l'an passé par manque de repeneur au poste de la présidence.

Le référent départemental souhaitera que les référents club prennent en compte le fait d'inscrire les nouveaux adhérents par eux même. Le référent départemental prendra alors la charge d'imprimer les cartes en fonction des données des clubs.

### **Le rapport moral est présenté par M. Ribes Michel.**

Au niveau de la communication, des affiches nouvelles ont été réalisées par Générations Mouvement National.

L'adresse internet de la Fédération nationale est

<https://www.generations-mouvement.org/>

### **Le rapport financier est présenté par Mme BERTRAND Nadine, trésorière.**

Mme BERTRAND Nadine expose les chiffres comptables.

Au bureau de la Fédération départementale, Il n'y plus de caisse donc plus d'espèces.

Des virements du compte courant vers le livret A ont été réalisés afin de limiter le solde sur le compte courant.

La MSA nous a viré une subvention de 2000 € qui couvre le loyer du bureau de la Fédération.

La cotisation de 8 € n'a pas bougé depuis plusieurs années.

La comptabilité en 2023 sera coassurée à l'aide du logiciel de gestion financière SAGA.

Le compte du livret A est à 57 081,80 € ce qui reste dans la limite des 75 000€ pour les associations.

### **Le rapport vérificatif des comptes est présenté par Mme SANDRIN Maryse, vérificatrice aux comptes**

Mme SANDRIN a vérifié les comptes de l'association qui sont clairs et justes.

Elle approuve donc ces comptes.

### **Le rapport d'orientation est présenté par M. RIBES Michel, président.**

Un voyage d'une journée a eu lieu près de Castelnaudary afin d'y déguster un bon cassoulet qui fût agrémenté d'une visite dans une poterie artisanale.

Voyage à MALTE : 30 inscrits partiront du 8 au 15 MAI avec départ de Perpignan en bus pour un envol à Barcelone pour Malte.

Une journée à Tordera a été proposé avec précipitation. Elle a été annulée car le nombre d'adhérents était inférieur à 30 personnes.

Un séjour est ouvert jusqu'au 31 Mai pour aller à Barcelone du 7 au 10 novembre sur une base de 30 personnes pour un montant de 350 € par personne. Cette visite vous fera découvrir Barcelone pendant votre séjour.

Pour Lourdes, Mr Houlné organise un séjour à Lourdes du 12 au 13 Mai pour un montant de 170 € par personne.

Quand les clubs projettent des sorties ou des voyages, le Président rappelle que ce serait sympathique de prévenir la Fédération le plus tôt possible afin de diffuser l'information rapidement.

Concours de pétanque prévu le 9 septembre avec participation de la triplète gagnante, au concours du National.

Divers séjours peuvent être proposés : diverses randonnées, Peniscola, Sud de Barcelone, Benidorm, Portugal sans transport, le tout à divers prix qui seront développés par la nouvelle association.

Le Président rappelle qu'il est à la disposition des associations pour les aider à gérer les problèmes, d'annulation ou sur le lieu du séjour. Il faut comparer les assurances qui sont proposées par les voyagistes et celles fournies par la Fédération.

Rappel des modalités de l'assurance Mutuaide

L'assurance Rapatriement est couverte et il faut appeler MUTUAIDE, numéro est sur la carte d'adhésion. Ce sont les médecins de Mutuaide qui prennent les décisions.

*Surtout, ne pas prévenir Groupama.*

Pour le remboursement de prestations, prévenir le responsable du déplacement qui préviendra Mutuaide qui, ce dernier prendra la décision finale. Donner les originaux pour les remboursements et surtout garder une copie de tous les documents.

### **Question importante : doit-on envoyer la liste des participants aux voyages ?**

Il faut envoyer la liste des partants avec le détail du voyage, le montant global avec le prix du séjour, les conditions d'annulation, la liste des annulations si l'organisateur du voyage prend l'assurance de l'autocariste.

### **Vote du Quitus :**

Le Président demande à l'assemblée de voter pour ou contre le quitus.

L'assemblée accorde à l'unanimité son quitus aux membres du CA.

## **Intervention de Mme GIRARD Michèle :**

Mme Girard Michèle remercie toutes les associations et se présente en tant que trésorière adjointe de la Fédération Nationale.

Le recrutement du monde associatif repart un peu mais très lentement.

Générations Mouvement en étant partenaire de l'ANCV, les voyages ANCV proposent des séjours dans des villages vacances qui peuvent accueillir aussi des personnes à faible revenu.

L'UR Languedoc-Roussillon peut proposer des formations aux diverses fonctions administratives des clubs.

L'UR a organisé en 2022 un concours photo au niveau UR (Union Régionale).

Mme GIRARD remet un diplôme aux différents participants de ce concours notamment aux 2 participantes ayant eu le 2<sup>ème</sup> prix ex éco avec un séjour comme prix et en plus ces gagnants participeront aussi au concours du niveau national.

L'UR fournira les thèmes ultérieurement pour le concours de 2023.

Pour 2023, Mr RIBES souhaite qu'il y ait plus de participants.

Il y a aussi au niveau national des concours de lecture et d'actions qui peuvent sortir du cadre habituel.

Différents outils informatiques sont en ligne sur le site du National.

Il y a eu aussi un concours de pétanque à Barcarès avec remise d'un grand prix à la triplète gagnante.

Du 19 au 22 septembre 2023 le prochain concours de pétanque se déroulera au village vacances du Argelès sur Mer.

## Résolutions du jour :

### Résolution n°1 : Statuts Générations Mouvement – FÉDÉRATION DU ROUSSILLON

Mise à jour des statuts de la Fédération du Roussillon.

Cette version a été envoyée par courriel le 21 Janvier 2023 ce qui permet d'avoir une version unique des statuts qui sont annexés au présent rapport.

Cette version est consultable via le lien suivant :

<http://federation-du-roussillon.e-monsite.com/pages/federation/demarches-administratives-1.html>

Cette version est mise au vote : Contre=0, Abstention= 0

Les nouveaux statuts sont adoptés à la majorité.

A la suite de cette assemblée, les nouveaux statuts seront envoyés en Préfecture.

### Résolution n°2 : Remboursement d'une partie des cotisations

**Cette résolution est exceptionnelle et sera mise en œuvre qu'en 2023.**

Le document présenté par le Président est en ligne sur le site de notre Fédération.

Le remboursement d'une partie de la cotisation 2022 sera effectué pour les associations qui renouvellent leur adhésion pour 2023.

En cas d'acceptation de cette résolution :

- 1- Chaque association qui renouvelle son adhésion pour 2023, devra fournir le dernier récépissé délivré par la préfecture ou la sous-préfecture ainsi que le nombre d'adhérents 2022.
- 2- Nouvelle association qui adhère en 2023, devra fournir le dernier récépissé délivré par la préfecture ou la sous-préfecture ainsi que le nombre d'adhérents 2023.
- 3- Un calendrier de remboursement sera mis en place à l'issue de la prochaine réunion le bureau en exercice.

Part :	Fédération nationale	Contrat ARCANGE		Union régionale	Fédération départementale	Cotisation globale
		Par Adhérent	Part Fédération Départementale			
Adhérent	1,70 €	1,65 €		0,13 €	4,52 €	<b>8,00 €</b>
Fédération départementale			0,25 €			
Cotisation 2023	1,70 €	1,65 €		0,13 €		<b>3,48 €</b>

**La remise sera de 2,50 € par adhérent 2022.** La redistribution globale de la Fede66 sera d'environ 5 667,50€.

Cette résolution est mise au vote : Contre = 15, Pour = 2

Abstention = 0

Cette résolution est rejetée.

**Résolution n°3** : Renouvellement de la confiance au Président en exercice

Le Président en exercice demande à l'assemblée le renouvellement de confiance.

Cette résolution est mise au vote : Contre =0, Abstention =0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Résolution n°4** : Cotisation 2024

Mme Girard signale que la Fédération Nationale va augmenter de 30 centimes sa cotisation pour 2024.

Le conseil d'administration propose de maintenir le montant de la cotisation 2024 à 8,00 Euros.

Dans cette cotisation, la Fédération départementale prend en charge l'augmentation de la part de l'augmentation de la Fédération nationale en 2024 passera de 1,70€ à 2,00€. Le différentiel sera pris en charge par la Fédération départementale.

Cette résolution est mise au vote : Contre = 0, Abstention = 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Résolution n°5** : Ajout de 2 vice-présidents au sein du Conseil d'Administration

Les nominés sont Mrs BONNET Francis et TORRES Jean au titre de « Vice-Président ».

Cette résolution est mise au vote : Contre =0, Abstention = 2

Cette résolution est adoptée à la majorité.

**Résolution n°6** : Représentation de toutes les associations affiliées

Il est demandé aux associations affiliées à Génération Mouvement d'avoir au moins un bénévole qui puisse participer aux réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution ne produit pas de vote.

**Résolution n°7 :** Communication Fédération départementale / Associations affiliées

Comment voulez-vous que nos échanges se réalisent ?

Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON a un site internet :

[www.federation-du-roussillon.e-monsite.com](http://www.federation-du-roussillon.e-monsite.com)

Cette résolution ne produit pas de vote.

**Résolution n°8 :** Manifestations annuelles départementales

Il vous est proposé de trouver en accord avec une ou plusieurs associations affiliées pour l'organisation en commun d'une ou plusieurs manifestations.

Un concours de pétanque est réalisé par la Fédération du Roussillon afin de présenter une triplette au grand concours national organisé par Générations Mouvement National qui se tiendra cette année à Argelès-sur-Mer

Cette résolution ne produit pas de vote.

**Résolution n°9 :** Information sur la création d'une association départementale

Cette association se nomme « AMIS DE GÉNÉRATIONS MOUVEMENT FÉDÉRATION DU ROUSSILLON »

Elle est enregistrée à la Préfecture des Pyrénées Orientales sous les références : W662013811 dont le siège social est à Barcarès.

Elle est composée de : 1 Président, Mr RIBES Michel, 1 secrétaire, Mr MARTIN Philippe, et 1 trésorier Mr BERTRAND Jean-Marie.

Cette association a pour objectif de faire connaître Générations Mouvement, de développer l'organisation des manifestations à caractère ludique et accueillera des adhérents venus de divers horizons.

Des adhérents venant d'autres départements pourront adhérer à cette association.

Un compte bancaire sera ouvert avec un don provenant de la Fédération du Roussillon.

Les trois membres du CA sont exemptés de cotisation.

Cette résolution ne produit pas de vote.



**Résolution n°10 : Appel à candidature pour rejoindre le Conseil d'Administration**

Il vous a été demandé vous faire connaître jusqu'au matin de l'Assemblée Générale afin de rejoindre le Conseil d'Administration de la Fédération du Roussillon.

Mr RIBES remercie Mr HOULNE pour sa participation à l'organisation de la salle pour cette réunion.

Mr RIBES propose la présence de Mr HOULNE Jean-Marc au sein du Conseil d'Administration.

Le vote de ce nouveau membre est : Contre=0., Abstention=0, Pour : Tous.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Bien venu au sein du Conseil d'Administration

**Questions diverses**

Aucun sujet supplémentaire n'étant abordé la séance est levée à 11h55

Le secrétaire : Philippe Martin



Pour Approbation : Le Président Michel Ribes